



Montpellier, le 13 décembre 2024

Vous avez dit dialogue social ?

Malgré de nombreuses sollicitations de notre syndicat sur la situation immobilière de l'UEMO Sète, malgré l'obligation qui lui est faite d'informer et d'associer les organisations syndicales au projet de déménagement et malgré les engagements pris oralement, la direction territoriale n'a jamais respecté les obligations réglementaires en matière de dialogue social.

Notre syndicat, alerté par les professionnels sur le projet en cours du fait de plans qui ne correspondent pas aux propositions initiales des agents de l'UEMO, a tenté d'obtenir des réponses du directeur territorial mais celui-ci n'a pas jugé bon de nous recevoir en audience jusqu'à présent !

Notre demande d'audience bilatérale n'a donc pas abouti. Comme seule réponse apportée par la DT, il nous est demandé quels éléments nous n'avons pas encore eu en notre possession... Le problème, c'est qu'aucun document ne nous a été communiqué ! Devant cette réponse insatisfaisante, nous avons alors communiqué à l'échelon régional de notre OS nos difficultés pour obtenir une rencontre. Une relance a été envoyée à la DT via notre secrétariat régional.

Nous apprenons qu'une date d'audience bilatérale est finalement proposée à la mi-janvier. Cette proposition est envoyée directement au niveau régional de notre organisation syndicale, nous ne pouvons que regretter le timing de cette proposition mais aussi le fait de ne pas avoir été informés de cette date au niveau local ! Cela voudrait-il dire que pour notre direction territoriale, les élus du département ne sont pas à même de porter les questions des agents du territoire ?

En l'état actuel, on annonce aux agents de l'UEMO de Sète un déménagement début 2025 mais nous constatons que le plan qui leur est présenté n'est pas fonctionnel. Nous sommes inquiets des futures conditions de travail des professionnels et rappelons à notre DT que comme le stipule les articles 48 et 69 du Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat « **Le comité social d'administration est consulté sur Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service** ». Or, nous n'avons JAMAIS été consulté et aucun document concernant ce projet ne nous a été communiqué !

La CGT PJJ exige de l'administration :

- que des engagements concrets soient pris pour garantir des conditions de travail acceptables et que des réponses claires soient apportées aux agents de l'UEMO de Sète avant qu'ils n'intègrent leurs nouveaux locaux
- qu'une visite des futurs locaux soit organisée dans les plus brefs délais
- que la Direction Territoriale réponde aux demandes qui lui sont faites par les organisations syndicales et aux obligations réglementaires afin qu'un véritable dialogue social s'instaure pour tous les services du territoire, au-delà des Comités Sociaux d'Administrations